

**ARCINS- ARSAC- CANTENAC- CUSSAC-FORT-MEDOC –LABARDE -LAMARQUE  
– LUDON- MACAU -MARGAUX - LE PIAN-MEDOC – SOUSSANS**

L'an deux mille onze, le 28 AVRIL , le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : Guy MOREAU

Date de convocation du Conseil communautaire : 11 avril 2011

**Etaient présents :**

- ARCINS : Claude GANELON, Daniel PARABIS
  - ARSAC : Gérard DUBO, Nadine DUCOURTIOUX, Michel HAUTIER, Aline SALLEBERT
  - CANTENAC : Eric BOUCHER, Roger DEGAS, Fabienne OUVRARD
  - CUSSAC : Dominique FEDIEU pouvoir à Jean-Luc NABET, Emile MEDINA, Jean-Luc NABET
  - LABARDE : Liliane MONNEREAU, Gil PILONORD
  - LAMARQUE : Dominique SAINT MARTIN, Michel SEGUIN
  - LUDON-MEDOC : Joseph FORTER, Benoît SIMIAN, Roland HEBRARD, Martine VALLIER, Jean-Pierre LAMY
  - MACAU : Chrystel COLMONT-DIGNAU, Sylvain LALANNE, Philippe MARQUIS MARCELLIN, Marie-Claudette DARASPE
  - MARGAUX : Jacqueline DOTTAIN, Serge FOURTON, Guy MOREAU
  - LE PIAN-MEDOC : Didier MAU, Christian VELLA, Virginie GARNIER, Anne-Marie BENTEJAC, Josette JEGOU, Michel LANCADE, Annick MORA, Bernard FRAICHE
  - SOUSSANS : Pierre-Yves CHARRON, Ludovic LALANDE pouvoir à Pierre-Yves CHARRON
- Absent, excusé : Pascal GALLEGO**

**Concerne : 2011-2804-12 SYSTEME D'INFORMATIONS GEOGRAPHIQUES – AVENANT N° 3 – AUTORISATION DE SIGNER**

Par délibération 06-63 du 30 novembre 2006, le Conseil Communautaire a donné son accord pour la signature d'une convention avec la Direction Générale des Impôts, mais aussi certains partenaires.

Un avenant n°1 a été passé après délibération 07-69 du 29 novembre 2007.

Un avenant n°2 a été passé après délibération 08-72 du 27 novembre 2008.

Un avenant n°3 a été proposé par délibération 10-97 en date du 2 décembre 2010, modifié par délibération 11-05 du 17 mars 2011.

Lors de la signature de la convention de numérisation du plan cadastral, le 1<sup>er</sup> mars 2007, la Commune de Macau n'avait pu signer cette convention dans la mesure où préalablement elle avait passé un contrat identique avec la Direction Générale des Impôts.

Eu égard à l'avancement du SIG communautaire dans lequel la Commune de Macau est partie prenante, il est nécessaire de régulariser administrativement cette situation par la signature d'un avenant.

Il vous est proposé de modifier cet avenant n°3, en ajoutant au titre des partenaires, la Commune de MACAU et d'autoriser Monsieur le Président à le signer.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après avoir entendu le présent rapport, à l'unanimité,

► autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n°3 à la convention de numérisation du cadastre dont le projet est annexé à la présente délibération.

*Certifié exécutoire :  
Reçu en Sous-Préfecture le  
Publié ou notifié le*

Pour copie conforme  
Arsac, le 28 avril 2011

**Le Président,  
Gérard DUBO**



## Acte à classer

DL11-2804-12

1	2	3	4	5	6
En préparation	Pour signature	Prêt à transmettre	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2011-06-04T11-07-36.00 (M140081753)

Identifiant unique de l'acte : 003-243301447-20110428-DL11-2804-12-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : Systeme d'informations géographiques - Avenants n.3  
- Autorisation de signer

Date de décision : 28/04/2011



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences  
9.1. Autres domaines de compétences des communesActe : [12.PDF](#)Pièces jointes : [pi12.PDF](#)

Préparé	Le 04/05/11 à 09:30	Par <a href="#">TREMELIER Karine</a>
Transmis	Le 04/05/11 à 11:07	Par <a href="#">PERIER Jean-Marie</a>
Accusé de réception	Le 04/05/11 à 11:19	